

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/05/2018

Dossier complet le :

25/05/2018

N° d'enregistrement :

2018.2508

1. Intitulé du projet

Création d'un forage de 60-65m de profondeur sur la commune d'Amiens

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VILLE D'AMIENS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

FOURÉ Brigitte, Maire d'Amiens

RCS / SIRET

2 1 8 0 0 0 1 9 8 0 0 0 1 8

Forme juridique

Collectivité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 27 - a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.	Forage à 60-65m de profondeur pour un débit estimé à 2000m ³ /an afin d'arroser la production de la pépinière du Jardin des Plantes à Amiens. L'ouvrage relève de la rubrique 1.1.1.0. de la nomenclature des opérations visées par les articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement et est soumis au régime de la déclaration. Un dossier sera adressé à la DDTM après instruction de celui-ci.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La pépinière est située sur la parcelle 30 de la section ZI dont l'accès se fait par l'entrée du chemin de desserte à l'intersection des rues Bossuet et la Rochefoucauld - 80080 Amiens.

Les eaux prélevées dans la nappe sont destinées à l'arrosage des plantations de la pépinière. Une pompe sera immergée à cet effet. Le débit maximal de cette pompe sera de 5m³/h.

Les besoins maximaux annuels sont estimés à 2 000m³/an.

Aucun travaux de démolition à prévoir, la parcelle étant utilisée comme pépinière actuellement.

4.2 Objectifs du projet

Aujourd'hui, le réseau d'eau potable de la Ville alimente le réseau d'arrosage de la pépinière mais celui-ci présente une fuite importante. L'objet de ce forage est de remplacer l'alimentation en eau potable du système d'arrosage actuel par de l'eau captée dans la nappe souterraine.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'ouvrage sera réalisé par la société RUCKEBUSCH dès l'obtention du récépissé de déclaration. Le forage sera réalisé au rotary (à l'eau claire et à la boue de forage) en diamètre 200mm jusqu'à une profondeur de 65m.

L'ouvrage sera constitué d'un tube en PVC plein de diamètre 115/125mm en longueurs de 4m de 0,50m à 30m de profondeur. De 30m à 60m, des tubes crépinés avec slot de 2mm en PVC seront mis en œuvre. Un bouchon de fond sera mis en place sur le dernier tubage. Un bouchon d'argile sera posé au-dessus de la jupe sur 1m d'épaisseur.

Une cimentation sera réalisée dans l'espace annulaire de 0 à 15m de profondeur avec du ciment de type CLK.

Une pompe d'essai sera mise en place dans le forage afin de réaliser un pompage de nettoyage. Ensuite, un traitement à l'acide chlorhydrique sera effectué afin de développer le forage. Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 11 septembre 2003, la tête de forage s'élèvera au moins à 0,50m au-dessus du sol et la dalle en béton aura une superficie minimale de 3m² et une hauteur minimal de 0,3m par rapport au sol. L'ouvrage sera protégé par un regard en béton surélevé et clos par une plaque métallique cadénassée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le forage comportera une cimentation en tête sur une profondeur de 20m. La tête de forage s'élèvera à 50cm au-dessus du sol et une dalle béton de 30cm d'épaisseur et de 4m² de surface (2m x 2m) sera aménagée pour éviter toute infiltration le long de la colonne. En dehors de son utilisation, l'ouvrage sera clos par la tête de la pompe d'exhaure. Il sera également protégé dans un regard en béton et clos par une plaque métallique avec cadenas dans un local fermé à clé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'ouvrage relève de la rubrique 1.1.1.0. de la nomenclature des opérations visées par les articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement et est soumis au régime de la déclaration. Celle-ci sera déposée à la DDTM pour instruction en parallèle du présent dossier.

Le forage a fait l'objet d'une déclaration de sondage auprès de la DREAL des Hauts de France (article L.411-1 du code minier).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la parcelle :	9ha57a42ca (= 95 742m ²)
Profondeur du forage :	65m
Volume annuel prélevé envisagé :	2000m ³ /an
Débit horaire maximal estimé :	5m ³ /h

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

AMIENS

Rue Bossuet – Au bas de la Terrière

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 9 ' 10 " E Lat. 47 ° 37 ' 9 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le Plan de Prévention des Risques Naturel (PPRN) Inondation de la vallée de la Somme et de ses affluents. Il a été approuvé le 2 août 2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage en eau potable le plus proche est implanté rue Victorine Autier (00467X0134/1) à Amiens, soit à 5,2km du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas implanté dans une zone Natura 2000. La zone la plus proche, située à plus de 1,7km, concerne le marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie (les hortillonnages) dont le code zonage est le I098FR2200356 (source : https://inpn.mnhn.fr).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage a pour objectif de prélever de l'eau dans la nappe souterraine afin d'alimenter le réseau d'arrosage des plantes de la pépinière. Le débit maximal est estimé à 2000m ³ /an. Néanmoins, un compteur sera mis en place sur le dispositif de prélèvement afin de vérifier les volumes prélevés qui seront consignés sur un registre.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ouvrage sera réalisé de manière à empêcher l'introduction de toutes matières ou produits susceptibles de polluer la nappe d'eau souterraine (étanchéité de l'ouvrage, dalle béton, etc.). Le projet n'est pas situé en zone inondable ; il n'y a donc pas de risque de pollution de la nappe en cas de crues (Source : PPRI de la Vallée de la Somme).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ouvrage ne présentera pas de danger pour la sécurité publique. La tête de forage sera implantée dans un regard surélevé et clos par une plaque métallique cadénassée et protégé par un local fermé à clé. Seul le personnel du Jardin des plantes y aura accès pour les besoins d'usage et de maintenance.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant le chantier, il y aura un peu de trafic sur la parcelle mais cela ne durera que le temps du chantier (2 jours).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation de l'ouvrage peut entraîner des nuisances sonores pour le voisinage en liaison avec le travail des engins de forage. Mais celles-ci seront limitées à la durée du chantier (2 jours). L'ouvrage, une fois achevé, ne provoquera pas de nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La réalisation de l'ouvrage peut entraîner des nuisances pour le voisinage :

- Nuisances sonores en liaison avec le travail des engins de forage ;
- Pollution éventuelle des sols, eaux souterraines et/ou des eaux superficielles.

Les nuisances sonores seront temporaires, limitées à la durée du chantier (2 jours).

Les risques de pollution concernent uniquement les sols et eaux souterraines, les eaux superficielles se trouvant à plusieurs centaines de mètres du projet. Le risque de pollution accidentelle des sols est limité aux fuites éventuelles de gasoil ou d'huile de lubrification des engins de forage. Pour pallier ce risque, un film polyane sera disposé sous l'engin de forage et sous les véhicules du chantier.

En cas de pollution accidentelle par des hydrocarbures, la zone contaminée sera décapée. Les matériaux pollués seront éliminés dans des installations réglementées au titre des articles L. 511-1 et L 511-2 du Code de l'environnement.

Les travaux seront réalisés par une entreprise expérimentée (Société RUCKEBUSCH & Cie) et respecteront la charte qualité des puits et forage d'eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
1 - Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; 2 - Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; 3 - Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; 4 - Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Amiens

le, 18/04/2018

Signature

